



Le +syndical

Economie, Finances, Action et
comptes publics

Fédération CGC
des Finances
Immeuble TURGOT
Télédoc 909 - pièce 153R
86/92 allée de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12
Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 84

Mél. : federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr
Site : <http://cgcfinaances.site.voila.fr>

Audioconférence ministérielle du 5 mai 2020 de 9h30 à 11h

Présents

Françoise DUPONT, Jean-Philippe DE PLAZAOLA.

Champ MEF

DGCCRF, Insee, DGE, DGT, CDC, Banque de France,

Thèmes abordés

La conférence téléphonique dont l'animation était initialement prévue par la Secrétaire d'État Agnes Pannier-Runacher, a été finalement conduite par le Ministre Bruno Le Maire. Etaient présents mais sans intervenir : la SGA des MEF, Mylène Orange-Louboutin, et différents représentants des Directions.

En liminaire, le Ministre remercie tous les agents des MEF qui ont su s'adapter aux circonstances de la situation et répondre aux attentes des Français et des acteurs économiques, affirmant que c'est "*un motif de fierté pour tous*". A cet effet, il indique qu'un texte sur l'excellence des agents des MEF pendant cette crise sanitaire est en cours de rédaction.

Il précise que la phase de déconfinement est une phase complexe mais indispensable pour la relance du pays, car l'effondrement social, économique et psychologique serait un problème encore plus important que le virus.

Le Ministre énonce "*qu'il ne voit pas de vertu au confinement*", que c'est une contrainte de laquelle il faut sortir au plus vite afin d'en limiter les impacts négatifs. Il faut donc garantir le retour à l'activité économique, mais sous conditions, car le virus continue à circuler. Il déclare qu'il faut faire ensemble un succès de cette reprise au 11 mai car "*le plus dur est devant nous*".

Le Ministre entend donc aborder les sujets qui sont de la seule compétence des MEF.

1/ Télétravail

L'objectif affiché par le Ministre est de privilégier ce mode de travail pour les agents qui le peuvent, au moins pour les premières semaines, afin d'éviter l'engorgement des services, des transports en communs, des écoles et des crèches. Le Ministre souligne qu'il convient de raisonner sur le "temps long", pour préparer une situation dans laquelle le virus continuerait de circuler avec l'absence de solution sanitaire comme un vaccin.

Dans cette perspective, il indique une cible de développement du télétravail à raison de 2 % par mois. Le sujet des zones blanches est signalé par les OS ; le Ministre en prend note sans apporter aucun élément. Il souligne qu'il faut préalablement lister l'ensemble des difficultés rencontrées avant d'y répondre.

Le Ministre précise qu'une réflexion doit être engagée sur l'organisation du management à distance et sur le rôle des Chefs de service.

Sur les congés en lien avec le télétravail, la plupart des OS ayant rappelé leur opposition à l'ordonnance, le Ministre rappelle que le texte de loi est paru. Il indique que les congés doivent être considérés non comme une sanction mais comme une mesure d'organisation du service.

Il souligne que, par définition, le télétravail est un travail, on ne peut donc être à la fois en télétravail et en congés ; si l'on est en congé, on doit s'arrêter de travailler. Si pour des raisons d'organisation du service il est souhaitable de prendre des congés, c'est au niveau des chefs de services que cela doit être décidé. C'est une possibilité et non une obligation. L'objectif poursuivi est d'éviter que tout le monde se retrouve en congés parce qu'on aura pas été capable de prévoir leur accumulation.

2/ Adaptation des locaux

Le Ministre met en avant l'enjeu d'adaptation des locaux à l'après 11 mai et annonce qu'en Administration Centrale toutes les dispositions ont été prises : marquages au sol, affiches rappelant les mesures barrières, espacement des sièges dans les salles de réunion, condamnation des distributeurs ; installation de protection « plexiglass » dans les bureaux ; mise à disposition de gels hydro alcooliques ; renforcement des dispositifs de nettoyage.

Le Ministre propose aux OS une visite de la Centrale pour le lendemain 6 mai.

3/ Masques

Le Ministre indique que c'est un sujet compliqué, et préfère être franc, on a manqué de masques et on va continuer à en manquer, l'administration ne pourra donc pas fournir des masques à tout le monde. La priorité sera donnée aux agents en contact avec le public, en particulier aux enquêteurs de la DGCCRF et de l'Insee. Pour les autres cas, dès lors que l'utilisation du masque n'est pas nécessaire en raison de leurs activités professionnelles (dans les transports en commun, dans la rue, lors de discussions avec des collègues, etc..), les agents qui veulent se protéger devront s'équiper par eux-mêmes avec leur propre masque.

4/ Reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle

Selon le Ministre, la reconnaissance comme maladie professionnelle est réservée aux personnels de santé sujet à une exposition très forte. Pour le reste, l'employeur a seulement une obligation de moyens pour garantir la sécurité des agents.

5/ Sujet spécifique DGCCRF sur l'interministérialité

Le Ministre partage l'expression de l'ensemble des OS sur les difficultés associées à l'interministérialité pour la DGCCRF. Il indique qu'il n'est pas satisfait de l'organisation actuelle, dans laquelle il a perdu un arbitrage, et reconnaît l'existence d'un problème de chaîne de commandement. Il annonce qu'un travail sera lancé pour clarifier l'organisation de la chaîne de commandement.

Fin de l'audioconférence à 11 heures. Le Ministre a conclu en indiquant que l'on pouvait compter sur lui pour garantir la sécurité des agents, et qu'il entend continuer à faire régulièrement le point avec les OS, pas en téléconférence mais en réunion présentielle dans quelques semaines.